

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 Mars 2022

~~~~~

Date d'affichage

22 Mars 2022

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE –  
VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY -  
CHERRONNET – DECLUY – LEGER - KISKELL – KAPPE SOPIO

**Absent :**

Monsieur Bastien LOMBARD

**POUVOIR :**

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2022/11 – OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT D'UTILISATION
DES SALLES MUNICIPALES**

**N° 2022/11 – OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT D'UTILISATION
DES SALLES MUNICIPALES**

Il est rappelé à l'assemblée que les salles municipales peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à disposition de différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, de loisirs, pour la tenue de réunions, de conférences ainsi que l'organisation de réceptions familiales, de banquets.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

L'utilisation de ces salles municipales était définie par des règlements intérieurs datant de 2016.

C'est pourquoi, un nouveau règlement intérieur adapté et commun à toutes les salles a été élaboré.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 17 Mars 2022,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** le principe de la mise à disposition des salles municipales.

⇒ d'**APPROUVER** le règlement intérieur d'utilisation des salles municipales de la commune ci-annexé.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	28
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **29 Mars 2022**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN